



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations

Affaire suivie par :  
M. Grégory FERRA.....  
tel. : 05 62 46 42 21  
courriel : gregory.ferra@hautes-  
pyrenes.gouv.fr

Tarbes, le 15 mars 2024

Le préfet des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI à  
compétence scolaire

**OBJET :** "cantines scolaires à 1€" en milieu rural.

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a déployé le dispositif des "cantines scolaires à 1€" en milieu rural, visant à réduire les inégalités alimentaires, aider les familles défavorisées et soutenir les petites communes.

Cette mesure se poursuit dans le cadre du Pacte des solidarités pour la période 2024-2027.

Pour mémoire, considérant que le tarif moyen des cantines facturé aux familles s'élève à 4,50€, ce dispositif consiste à verser aux petites communes rurales une aide de 3€ par repas pris à la cantine et facturés 1€ ou moins aux familles des élèves du 1er degré les plus modestes, dès lors qu'elles instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Il s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible ou péréquation. Sont également éligibles les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les établissements publics de coopération intercommunale dont au moins les deux tiers de la population sont domiciliés dans les communes éligibles à la DSR cible ou péréquation.

Vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre commune auprès de l'agence de services et de paiement (ASP) en téléphonant au 05 49 37 56 30 ou par courriel à l'adresse [aidecantine scolaire@asp-public.fr](mailto:aidecantine scolaire@asp-public.fr). Vous devrez ensuite adopter une délibération instaurant la tarification sociale, puis renseigner un formulaire d'identification, téléchargeable sur le site de l'ASP et compléter un projet de convention triennale.

Toutes les informations utiles figurent sur le site internet de l'ASP : [www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro](http://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro).

  
Jean SALOMON

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
095 21690583-20240927-2024-86A-DE  
Date de transmission : 27/09/2024  
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Place Charles de Gaulle CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9